

17 mai : journée contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie :

Lutter pour l'égalité des sexes, c'est aussi lutter pour l'égalité entre les sexualités !

Propos et actes de violences physiques intolérables à l'égard des personnes homosexuelles, retour d'idées essentialistes sur la complémentarité « naturelle » de l'homme et de la femme dans des rôles sociaux masculins /féminins bien définis, ont marqué l'actualité de ces derniers mois. Avec en prime, l'intrusion du religieux dans le débat, pour renforcer l'hétérosexualité comme seule sexualité légitime, pouvant ouvrir le droit à la seule parentalité « normale », allant même jusqu'à nier aux personnes homosexuelles leur capacité à faire grandir des enfants dans de bonnes conditions au nom de la « protection » de l'enfant. Ces faits témoignent de la nécessité de faire évoluer le regard de notre société sur les sexualités, et de l'importance d'agir dès le plus jeune âge à travers l'éducation.

C'est un axe prioritaire de l'action du Planning Familial, voté lors de son 26^{ème} congrès à Marseille en octobre 2012 qu'il décline au quotidien :

- à travers l'éducation à la sexualité, en permettant de questionner ces normes et hiérarchies
- à travers les partenariats qu'il construit sur le terrain avec les associations LGBT pour lutter contre les discriminations et les violences liées à la naturalisation de la différence des sexes, et pour faire avancer l'égalité des droits pour toutes et tous
- à travers un travail de mobilisation de ses équipes : accueil, formation, mise en place de programmes d'actions notamment sur la santé sexuelle des lesbiennes et des personnes transsexuelles, création d'une commission spécifique....

Le texte de loi voté en avril qui ouvre le mariage aux couples de personnes du même sexe ne peut être qu'une première étape dans la reconnaissance d'une parentalité sociale.

Le Planning Familial agira pour que dans les prochains mois l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes, qui était une promesse phare de la campagne de François Hollande, devienne réalité, mettant fin à cette inégalité sociale d'accès à la parentalité pour les couples de lesbiennes.

Le Planning Familial soutient la demande des associations homoparentales de « présomption de parenté » pour l'enfant né dans un couple marié, aujourd'hui absente du texte, et qui garantit comme la « présomption de paternité » dans les couples hétérosexuels, la reconnaissance de la filiation.

Enfin, le Planning Familial souhaite que s'engage une vraie réflexion sur les familles fondées en-dehors du cadre strict du mariage. Quid de l'adoption par les couples pacsés ou en concubinage ?

La reconnaissance des droits de toutes les personnes quel que soit leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, est une condition nécessaire pour atteindre la société égalitaire que nous voulons.

Contacts presse :

Véronique Sehier # 06 86 65 25 19